



Section locale 501

## No: 790 (Sem.12) Vendredi 20 mars 2009

Délégués(es)

Alain Côté  
 Daniel Paquin  
 Denis Collard  
 Isabelle St-Hilaire  
 Diane Desjardins  
 Michel Beaudin  
 Lyne Dessureault  
 Mario Bouchard  
 Michelle Clément  
 Nicholas Dalphon  
 Raphaël Labarre  
 Réal Dubois  
 Réjean Audet  
 Ronald Dufort  
 Sylvain Champoux  
 Marc Petitclerc (P.A.E)  
 Bureau du syndicat :  
 Ext : 3610

 Desjardins

Caisse D'économie

Lundi au jeudi  
 10h30@17h00  
 Vendredi  
 10h30@16h00  
 5705, rue  
 Sherbrooke Est  
 253-0610

### Attention heures en banque :

Tous ceux et celles qui ont signée la feuille pour avoir la possibilité de placer des heures en banque verront le mercredi 26 mars 2009 une première retenue sur la paye. Voici le tableau des retenues :

Classification :	Taux brut/heure	Déduction Hebdomadaire
15-01	\$22.04	\$15.94
16-14	\$22.10	\$15.98
16-19, 16-17, 16-21	\$22.60	\$16.25
20-10, 23-14	\$22.69	\$16.30
19-05	\$22.83	\$16.38
16-15, 16-18, 18-10, 23-04	\$22.92	\$16.43
18-01, 19-43	\$23.20	\$16.58
09-04, 18-08, 18-15, 19.03,	\$23.89	\$16.96
19-16, 23-19	\$23.89	\$16.96
16-20	\$ 24.19	\$17.12
09-42, 16-03, 19-04, 19-07, 19-08	\$25.02	\$17.58
01-39, 09-43, 20-23	\$25.51	\$17.85
16-25	\$25.51	\$17.85
13-25, 13-26	\$29.57	\$20.08

Le montant en banque devrait apparaître sur votre talon de paye pour vous permettre de voir à chaque semaine le montant prélevé et le cumulatif de semaine en semaine.

### .Article 10.02 convention collective page 43;

Les employées devront choisir leur période de vacances à compter du 1 février jusqu'au 28 février, en complétant le formulaire distribué à cette effet.

Les choix seront confirmés durant le mois de mars.

Si au 1 avril, les choix des employés n'ont pas été confirmés, le choix de l'employé sera accordé jusqu'à ce qu'un maximum de vingt-cinq pour-cent (25%) des employés d'un atelier dans une même période soit atteint; en autant qu'un nombre suffisant d'employés soit maintenu dans chaque classification pour qu'on puisse continuer le travail. Si le premier choix de l'employé ne peut être confirmé, le deuxième choix exprimé sera considéré de la même façon que mentionné ci-haut. Les employés dont le choix ne peut être confirmé seront rencontrés pour discuter des périodes possibles.

Dans le cas ou un employé change d'atelier après avoir vu son choix confirmé, le choix original de l'employé sera respecté en autant que cela permette à la compagnie de conserver assez d'employés qualifiés pour accomplir le travail.

Planification à la retraite(Virage) sera présentée par M.Richard Boivin, planificateur financier de la caisse d'économie du Secteur Industriel(Montréal) et par Madame Danielle Cartier, conseillère en finances personnelles.

Quand : Mercredi le 22 avril 2009 de 19h00 à 21h30 à la salle de formation de MABE dans votre usine.

Inscription : Au bureau du syndicat(3610) ou téléphoner à Madame Laurence De Grandpré au 514-253-0610 poste 246 de la caisse d'économie avant vendredi le 10 avril 2009 pour réserver votre place et mentionner le nombre de personnes présentes.

### À venir :

Exécutif le 23 mars

Réunion de délégué le 23 mars